

L'impôt sur la fortune n'a pas accéléré l'exil fiscal

Le retour de l'ISF est réclamé dans les cahiers de doléances. Le gouvernement l'avait supprimé en 2017, en arguant d'un important exil fiscal. Une étude récente du fisc nuance ce constat.

Repères

Pourquoi reparle-t-on de l'ISF ?

L'impôt de solidarité sur la fortune a été supprimé il y a un an. Mais son retour est réclamé par les Gilets jaunes. Une étude du fisc mesure l'exil fiscal de ceux qui y étaient assujettis.

C'était quoi l'ISF ?

Un impôt dû sur le patrimoine (actions, immobilier) supérieur à 1,3 million d'euros. Payé par 358 000 foyers, il a rapporté 5 milliards en 2017. Il n'a pas totalement disparu. Un impôt sur la fortune (IFI), limité à l'immobilier, est maintenu. Il rapporte un milliard.

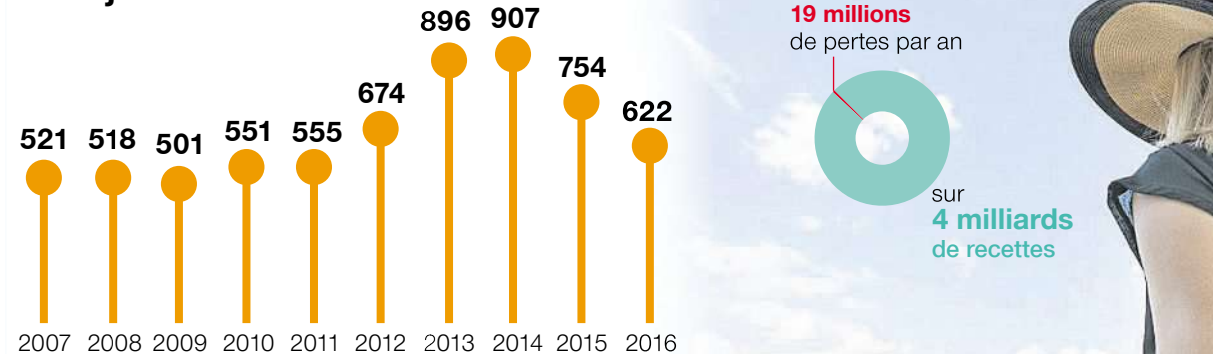
Pourquoi l'ISF a-t-il été supprimé ?

Selon Emmanuel Macron, taxer les placements financiers dissuadait les entrepreneurs de créer des emplois. « Les gens fortunés partaient de France », renchérit Édouard Philippe, le Premier ministre.

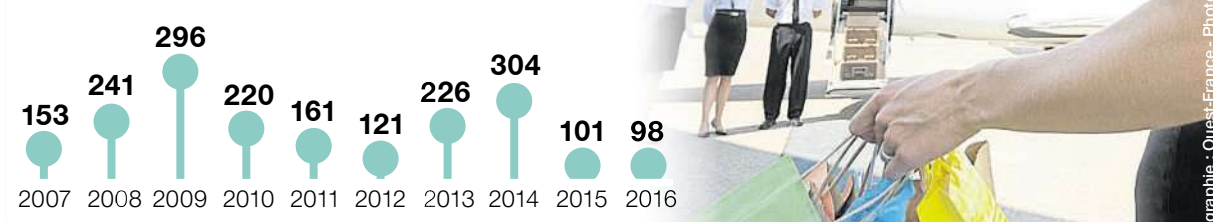
Que dit l'étude du fisc ?

Elle concerne les Français, dont la résidence fiscale est à l'étranger. « C'est le pays où vos enfants mineurs sont scolarisés, explique l'avocat fiscaliste Marc Uzan. À défaut, le lieu où vous avez la majorité de votre patrimoine. » Ce patrimoine « expatrié » n'est pas taxable à l'ISF. Il a engendré une perte de recettes d'ISF pour l'État de 19 millions par an depuis 2007. « C'est sans commune mesure avec la perte générée par la suppression de l'ISF, observe l'économiste Mathieu Plane. Plus de trois

Nombre de départs à l'étranger des contribuables assujettis à l'ISF



Nombre de retours



Source : Gouvernement

milliards par an ! »

Et le nombre de départs ?

Pas d'accélération spectaculaire depuis 2007. « La hausse en 2012-2013 est peut-être liée à l'augmentation de la fiscalité du capital sous Hollande, suggère Mathieu Plane. Néanmoins, la courbe a ensuite baissé. » Mais il faut prendre en compte « l'ensemble des départs depuis des dé-

partes », dit Émilie Cariou, députée LREM. L'institut Rexecode en recense 16 500 depuis 1982.

L'ISF a-t-il incité au départ ?

L'avocat Marc Uzan en doute : « Depuis quinze ans, j'ai rarement vu l'un de mes clients quitter la France pour cette raison. Le plus souvent, le départ concerne des personnes ayant des parents à l'étranger et an-

participant une importante facture fiscale lors d'une succession. » Et le frein à l'investissement ? « Je suis, là aussi, sceptique. Car les investissements professionnels étaient exclus de l'ISF. » Autant d'arguments qui seront sans doute scrutés par la commission qui évalue l'ISF. L'exécutif attend ses conclusions pour décider de le rétablir ou pas.

Jacques SAYAGH.



Carlos et Carole Ghosn.

Ghosn : une fête « royale » en question

L'ex-PDG a loué le Trianon à Versailles pour son mariage en 2016. Renault se demande s'il n'y a pas eu abus de bien social.

8 octobre 2016. Carlos et Carole Ghosn organisent une grande réception à Versailles pour fêter leur mariage et les 50 ans de madame.

Deux ans plus tard, la fastueuse garden-party refait parler d'elle. Ou plutôt sa facture. Renault, qui a lancé des investigations internes, peu après l'arrestation de son ancien patron, a fait une découverte. « Une contrepartie d'une valeur de 50 000 €, dans le cadre d'une convention de mécénat signée avec le Château de Versailles, a été affectée au bénéfice personnel de M. Ghosn », a annoncé, hier, le groupe automobile.

Si « les éléments réunis jusqu'ici nécessitent que des vérifications supplémentaires soient menées », le constructeur a décidé, pour se protéger, « de porter ces faits à la connaissance des autorités judiciaires ». Il reviendra donc au parquet d'ouvrir, ou non, une enquête judiciaire et de choisir la qualification pénale des faits.

La « convention de mécénat » signée en juin 2016 permet au Château de Versailles de financer une partie de sa rénovation, grâce à des fonds de Renault (2,3 millions d'euros). En échange, le constructeur bénéficie d'un certain nombre de prestations,

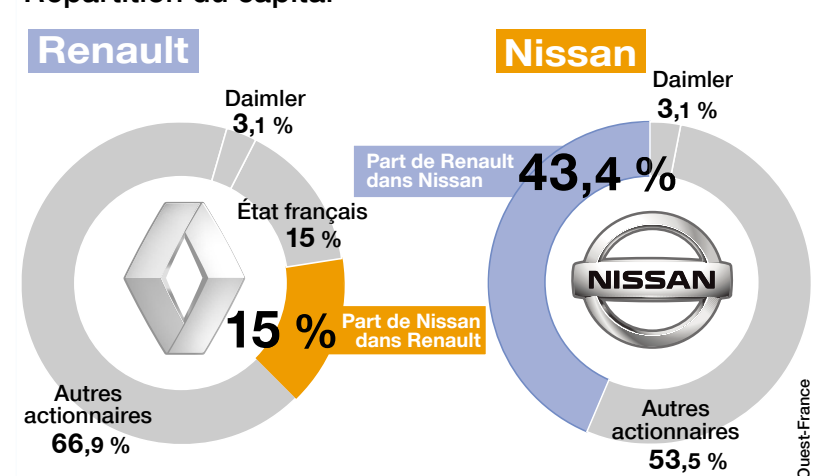
d'une valeur de 575 000 €. Et la location du Trianon (évaluée 50 000 €), au profit de Carlos Ghosn, en aurait fait partie. « Renault a demandé la mise à disposition [...] du Grand Trianon pour l'organisation d'un dîner le 8 octobre 2016 », a confirmé, hier, le château de Versailles. Chez Renault, cette convention était directement gérée par le centre de coût de la présidence.

Carlos Ghosn « ignorait que l'utilisation de la salle serait imputée au droit d'usage réservé à Renault », s'est défendu, hier, l'avocat de l'homme d'affaires.

Nissan : le Japon voit Renault reculer

Selon le gouvernement japonais, Renault serait prêt à réduire sa participation dans Nissan. Bercy dément « catégoriquement ».

Répartition du capital



Selon le journal économique japonais *Nikkei*, qui cite des sources gouvernementales japonaises, le gouvernement français se serait dit prêt à envisager de réduire la participation de 43,4 % de Renault dans Nissan.

Le premier quotidien économique du monde (diffusé à 2,7 millions d'exemplaires) ajoute que le gouvernement a également évoqué, auprès de son homologue japonais, une baisse de la participation de 15 % de l'État français dans Renault comme

« une option pour l'avenir ».

Le ministère français de l'Économie et des Finances a aussitôt opposé un « démenti catégorique » à ces informations.

L'alliance Renault-Nissan, née du sauvetage du groupe japonais par le constructeur français en 1999, est régulièrement critiquée au Japon comme déséquilibrée en faveur de Renault. Ces tensions ont été ravivées depuis l'arrestation de Carlos Ghosn.

Patrice MOYON.

La Cour des comptes critique le saupoudrage

Incohérences, retards de paiement, décrochage industriel : la Cour des comptes n'est pas tendre avec les régimes de retraite privés et le programme spatial.

Sauver le « port spatial de l'Europe »

C'est l'enfant terrible de l'industrie américaine. Après avoir bousculé les constructeurs automobiles, Elon Musk s'est lancé sur le créneau des lanceurs de satellites réutilisables. Dans un créneau stratégique, celui de l'espace, l'Europe est désormais distancée. La rupture technologique est du côté des Américains. « En 2017, Arianespace a perdu le leadership mondial sur le marché commercial au profit de la société américaine SpaceX. Le modèle économique de ce concurrent s'appuie sur la rupture technologique du réutilisable et le soutien financier public massif des États-Unis », note la Cour des Comptes.

À Kourou, véritable « port spatial de l'Europe », il serait nécessaire d'avoir

une action concertée en lien avec l'Union européenne. L'État mauvais payeur est aussi incité à « mettre un terme définitif à la pratique des arriérés de paiement envers l'Agence spatiale européenne ». Mieux cibler l'action des acteurs publics. Est-ce bien par exemple le rôle du Centre national d'études spatiales de s'occuper du développement de la Guyane par le biais « d'un saupoudrage inefficace de subventions à l'accompagnement du territoire », s'interrogent les magistrats.

Dans le maquis des aides

AGIRC-ARCO
Généreux ? Sans aucun doute. Trop peut-être. C'est l'avis de la Cour des comptes à propos des aides accordées par les régimes de retraite complémentaire du secteur privé,



La Cour des comptes a publié son rapport annuel mercredi.

fédérés au sein de l'AGIRC-ARCO. La logique voudrait que leur action assise sur les cotisations de retraite des salariés s'adresse aux retraités. Pas du tout. Au fil des années, ce champ s'est élargi. Jusqu'à concer-

ner 53 millions de personnes, soit 80 % de la population française. Un vrai maquis dans lequel les magistrats peinent à distinguer des critères clairs d'équité et de répartition. Aides individuelles, à des associations, des établissements médico-sociaux, aux vacances, à la scolarité...

Dans ce catalogue à la Prévert, on trouve trop d'actions « insuffisamment transparentes et peu évaluées », estime le rapport 2019. Alors que le gouvernement travaille à une remise à plat en profondeur des retraites, la Cour des comptes recommande de « réduire les prélèvements sur les cotisations de retraite » mais aussi de « resserrer le cadre financier en diminuant les coûts de gestion et les effectifs employés ».



Nouvelle Classe C Coupé.

A partir de
499 €^{TTC} /mois⁽¹⁾ - Entretien inclus⁽²⁾
1^{er} loyer de **2 600 €^{TTC}** - En LLD 37 mois/45 000 km



Etoile 35
RENNES - ST-MALO

www.etoile35-rennes.fr
02 99 87 40 40

www.etoile35-st-malo.fr
02 99 149 05 00

(1) En Location Longue Durée. Exemple : Nouvelle Classe C Coupé 180 BM Avantgarde Line, 1^{er} loyer de 2 600 €^{TTC} et 36 loyers mensuels de 499 €^{TTC}. Modèle présenté : Nouvelle Classe C Coupé 200 BA AMG Line avec jantes alliage AMG 19" (48,3cm) noires, projecteurs Multibeam LED, Pack Sport Black et peinture métallisée, 1^{er} loyer de 2 600 €^{TTC} et 36 loyers mensuels de 700 €^{TTC}. *Au prix tarif remis du 29/06/2018. Offre valable dans la limite des stocks disponibles pour toute commande du 02/01/2019 au 31/03/2019 et livraison au 30/06/2019 chez les Distributeurs participants, sous réserve d'acceptation du dossier par Mercedes-Benz Financial Services SA - 7, av. Niepce - 78180 Montigny - RCS Versailles 304 974 249, N° ORIAS 07009177, N° ICS FR77ZZ149071. (2) Contrat Service SelectPlus de 37 mois/60 000 km, 1^{er} terme échu, inclus pour tout contrat de LLD d'une Nouvelle Classe C Coupé hors AMG, valable en France métropolitaine et Monaco, hors véhicules de secours ou de compétition, véhicules de démonstration et de courtoisie, auto-écoles et loueurs courte durée, pour toute commande du 02/01/2019 au 31/03/2019 et livraison au 30/06/2019 chez les Distributeurs participants. Consommations mixtes : 4,4-10,1 l/100 km - CO₂ : 112-228 g/km.